

SÉMINAIRE PROSPECTIF

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mercredi 15 octobre 2014



Plus de 180 participants, 65 communes sur 88 représentées

TROIS OBJECTIFS

- La co-construction du PADD avec les élus du territoire à partir de leurs expertises et des enjeux issus du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement
- L'adhésion des élus au projet SCoT
- L'appropriation des défis révélés par le diagnostic

TROIS TEMPS

- Présentation pédagogique du ScoT de la Bresse bourguignonne
- Co-construction des perspectives en table ronde : les défis du territoire / les scénarios d'évolution du territoire
- Restitution des débats en plénière

A. Vadot,
Président du Syndicat Mixte
de la Bresse bourguignonne et
Maire de Branges.

BUREAUX D'ÉTUDES :
Citadia Conseil,
Even Conseil,
Aire Publique



**M. VADOT,
PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE BRESSE BOURGUIGNONNE
MAIRE DE BRANGES**

→ *L'objet du séminaire : construire un projet commun de territoire pour la Bresse bourguignonne pour valoriser les savoir-faire du territoire et affirmer son identité rurale vis-à-vis des agglomérations voisines.*

→ *Le territoire et ses différentes composantes administratives : 88 communes, 6 Communautés de communes, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.*

→ *Une démarche d'élaboration concertée et partagée.*

→ *La candidature FEADER LEADER 2014-2020 sur la transition écologique et énergétique.*

**BUREAUX D'ÉTUDES
CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - AIRE PUBLIQUE**

→ *Les pièces constitutives du SCoT et les grandes étapes de son élaboration :*

- *Le rapport de présentation intégrant le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement*
- *Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*
- *Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)*

→ *Les évolutions apportées par les lois Grenelles, ALUR et PINEL :*

- *Lutter contre l'étalement urbain / prendre en compte de la biodiversité / s'adapter aux changements climatiques / anticiper l'aménagement opérationnel durable*
- *Privilégier le renouvellement urbain / définir des objectifs chiffrés en matière de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles*
- *Organiser l'aménagement commercial*

→ *L'outil PADD :*

- *Exprime le projet politique local et la volonté des élus concernant l'évolution du territoire à l'horizon 2035.*
- *Respecte les principes de développement durable inscrits dans le Code de l'urbanisme*
- *S'appuie sur les enjeux issus du diagnostic territorial et de l'État Initial de l'Environnement et préfigure l'élaboration du DOO.*

TEMPS 2 *Co-construction des perspectives*

TABLE 1

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

J.M. Lehré,
Vice-Président de la Communauté
de communes Saône, Seille, Sône
et Maire de Cuisery.

TECHNICIEN :

Thomas Buscaylet,
Citadia Conseil



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Renforcer le maillage multipolaire du territoire pour répondre aux besoins de proximité, notamment en commerce et en équipements
- Rapprocher les lieux de vie et d'emplois pour limiter les déplacements domicile-travail vers les agglomérations voisines
- Réduire le risque de précarité énergétique pour les ménages du territoire. L'accès à la mobilité est considéré comme un enjeu transversal à l'ensemble des thématiques en lien avec l'armature rurale du territoire.
- Permettre le développement de l'habitat sur l'ensemble des communes du territoire.

UN TERRITOIRE BRESSAN

- Préserver les paysages bressans et le patrimoine rural du territoire (hameaux, habitat rural et Fermes bressane notamment)
- Conserver la qualité paysagère des cultures identitaires du territoire
- Façonner une urbanisation respectueuse de la qualité paysagère et architecturale du territoire

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

- Accueillir des activités économiques sur l'ensemble du territoire et améliorer les conditions d'accès à l'emploi.
- Etudier les opportunités de développement du télétravail, notamment sur les centres-bourgs du territoire.
- Améliorer la couverture numérique du territoire pour renforcer l'attractivité économique des espaces d'activités du territoire
- Pérenniser une agriculture diversifiée et qualité : favoriser le développement des circuits courts et d'un modèle agricole de proximité
- Accompagner les filières agricoles spécialisées : maraichage, horticulture et filière lait notamment
- Valoriser les productions locales de terroir en lien avec le potentiel de développement touristique du territoire (AOC-AOP, itinéraires touristiques, foires et marchés, etc.).

UN TERRITOIRE SENSIBLE

- Décliner les dispositions réglementaires en matière de préservation de la biodiversité et de gestion des risques et nuisances
- Envisager le développement des énergies renouvelables comme support de valorisation économique et énergétique des ressources du territoire et en cohérence avec les orientations de la Charte de Pays : filière bois-énergie (ressource forestière) et valorisation de la biomasse (bocage).

TEMPS 2 Co-construction des perspectives

TABLE 2

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

D. Bertin,
Président de Cuiseaux Intercom' et
Maire de Cuiseaux.

TECHNICIEN :

Séverine Rodet,
Even Conseil



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

→ Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises pour favoriser la création de nouveaux emplois et permettre ainsi aux habitants de travailler à proximité de leur domicile. Cet objectif a vocation également à diversifier l'activité et à permettre aux jeunes de trouver sur place les filières nécessaires à leur formation.

→ Conforter l'agriculture locale de qualité (AOC-AOP) mais ne pas axer le développement économique seulement sur la valorisation de ce terroir. Permettre aux agriculteurs de diversifier leur activité en encourageant le développement de la vente directe.

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

→ Privilégier le maillage multipolaire pour pérenniser l'attractivité du territoire et réduire les besoins en déplacements

→ Tendre vers l'ambition de travailler et d'habiter la Bresse pour encourager au développement d'une mobilité rurale plus durable

→ Renforcer l'accessibilité du territoire en développant la fibre, élément incontournable pour attirer des entreprises et développer de nouvelles manières de travailler

UN TERRITOIRE BRESSAN

→ S'appuyer sur le tourisme pour préserver le patrimoine et le paysage identitaires de la Bresse (le bocage, le terroir, les AOC/AOP...)

→ Renforcer l'attractivité touristique liée au paysage et au patrimoine, pour favoriser l'émergence d'une véritable économie touristique, créatrice d'emplois

→ Préserver la qualité architecturale bressane en protégeant le patrimoine existant et en développant une architecture pour les constructions neuves cohérente, qui vient rappeler ses spécificités architecturales

UN TERRITOIRE SENSIBLE

(Choix général et partagé immédiatement sans débats)

TEMPS 2 Co-construction des perspectives

TABLE 3

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

F. Jacquard,
Vice-Présidente du Syndicat Mixte de la
Bresse bourguignonne et Maire de Bosjean.
D. Fichet,
Président de la Communauté de communes
Bresse Revermont 71 et Maire de Montjay.

TECHNICIEN :

Timothée Hubscher,
Citadia Conseil



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

- Développer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et de qualité afin de renforcer l'identité économique et l'attractivité du territoire
- Accompagner les entreprises et soutenir les filières du territoire pour développer l'emploi et l'activité sur l'ensemble du territoire
- Tirer profit de la visibilité économique du territoire pour développer, à terme, l'économie touristique

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Conforter la centralité bressane afin de permettre au territoire de se positionner entre les agglomérations chalonnaise et lédonienne
- S'appuyer sur le maillage multipolaire du territoire pour favoriser un développement équilibré et répondre aux besoins de proximité des ménages
- Conserver des marges de manœuvre locales pour permettre un développement sur de l'habitat sur l'ensemble des communes du territoire.

UN TERRITOIRE BRESSAN

- Préserver la qualité paysagère des cultures identitaires du territoire et le patrimoine rural bressan (fermes bressanes, habitat rurale, etc.)
- Valoriser le paysage et le patrimoine bressan (naturel et bâti), afin de renforcer l'identité du territoire et promouvoir son attractivité touristique.

UN TERRITOIRE SENSIBLE

- Protéger les éléments naturels et les grandes continuités écologiques qui participent à la trame verte et bleue du territoire : mares, étang, réseau bocager et zones humides.
- Valoriser le patrimoine naturel comme support de découverte et de développement touristique du territoire

TEMPS 2 Co-construction des perspectives

TABLE 4

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

A. Vadot,
Président du Syndicat Mixte de la
Bresse bourguignonne et Maire de
Branges

TECHNICIEN :

Maxime Lopez,
Aire Publique



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

- Favoriser la création d'emplois sur le territoire et « fixer » la population et ainsi limiter les déplacements domicile-travail vers les territoires voisins.
- Optimiser les zones d'activités existantes et créer les conditions d'accueil de nouvelles structures pour répondre à chaque besoin et accroître la visibilité du territoire.
- Valoriser et pérenniser l'agriculture locale (AOC-AOP), le paysage et le patrimoine économique du territoire. Une telle stratégie permet à court terme de maintenir des activités traditionnelles sur le territoire mais aussi à plus long terme de préserver le cadre de vie, façonné en partie par ces dernières.

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Resserer le maillage territorial et se positionner en territoire de proximité face aux territoires voisins et affirmer une identité bressane reconnue.
- Consolider la structure territoriale en bourgs, villages et hameaux pour préserver un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur des infrastructures de transport de qualité.
- Promouvoir les déplacements internes afin d'améliorer le bilan énergétique du territoire.
- Offrir des équipements et des services de proximité pour capter la consommation de la population.

UN TERRITOIRE BRESSAN

(Choix général et partagé immédiatement sans débats)

UN TERRITOIRE SENSIBLE

- Forêt bressane, bocages et terres agricoles : adopter une politique d'équilibre entre préservation et valorisation économique des ressources. Il s'agit de ne pas détruire un écosystème complexe vital pour les espèces mais aussi pour l'économie et l'identité bressane.
- Poursuivre le volontarisme énergétique pour répondre aux besoins du développement durable et inscrire le territoire bressan dans une dynamique innovante génératrice d'activités.
- L'eau, enjeu transversal et prioritaire pour garantir la pérennité et la qualité de l'approvisionnement tout en préservant les continuités écologiques (trame verte bleue).

TEMPS 3 Restitution - Les défis du territoire

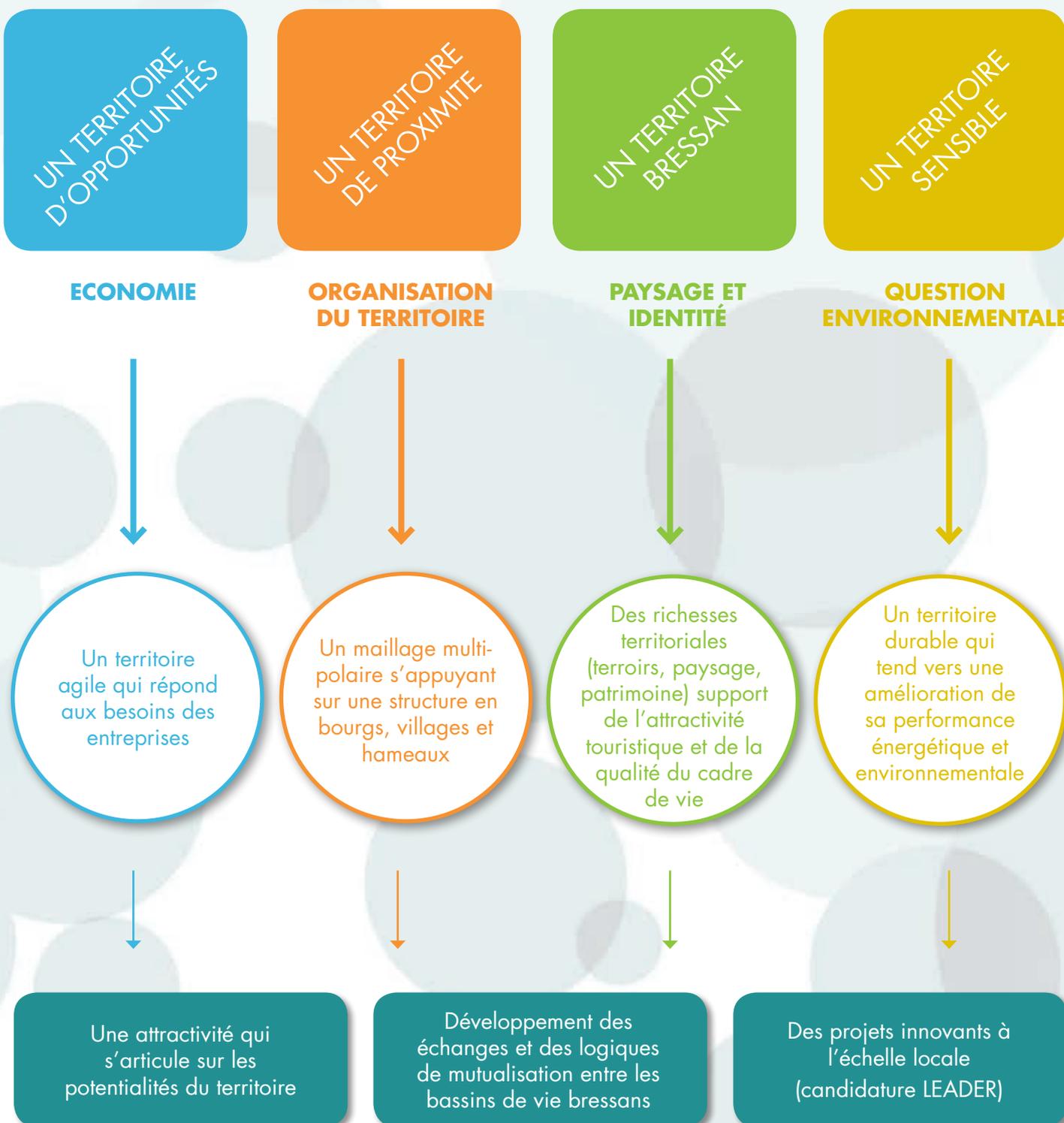
PLÉNIÈRE

A. Vadot, Maire de Branges
J-M. Lehré, Maire de Cuisery
D. Bertin, Maire de Cuiseaux
F. Jacquard, Maire de Bosjean
D. Fichet, Maire de Montjay

Timothée Hubscher,
Thomas Buscaylet,
Séverine Rodet
Maxime Lopez



Les participants se sont accordés à définir les priorités suivantes :





SCOT

Bresse
bourguignonne

Conception graphique et rédaction : Aire Publique
Crédits cartographiques et rédaction : CITADIA Conseil, EVEN Conseil

www.pays-bresse-bourguignonne.com

